



Ministère de la Transition écologique et solidaire
Direction générale de l'aménagement, du logement
et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Bureau des politiques sociales du logement
Madame Catherine WINTGENS, Cheffe du bureau

92055 Paris La Défense Cedex

Réf. 2019/06.24

Saint-Ouen, le 21 juin 2019

Madame,

Le 17 octobre 2018, un nouveau formulaire CERFA de demande de logement social est entré en service. Véritable outil de l'expression des besoins de logement et d'habitat des demandeurs, ce document a négligé, malgré la demande pressante de plusieurs associations (Fondation Abbé Pierre, FNASAT-Gens du Voyage, ANGVC), de prendre en compte les besoins des familles qui ont pour habitat principal et permanent une résidence mobile. Une telle résistance ne peut que contribuer à maintenir de nombreuses situations de mal-logement dans les territoires: errance, installations à l'année sur des aires d'accueil, installations sans titre sur des terrains publics ou privés, infractions aux règles d'urbanisme, conditions de vie précaires.

Pourtant en 2015, la FNASAT-Gens du Voyage avait conduit une étude nationale quantitative, relative aux besoins des ménages ayant pour habitat permanent une résidence mobile et en situation de mal-logement, qui, s'appuyant essentiellement sur les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et les Schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage (SDAGV), avait conclu à une estimation d'environ 206 000 individus concernés. Or, entre 2010 et 2014, la DIHAL a enregistré que 865 places, réparties sur un peu plus de 30 départements, avaient été financées; et qu'entre 2005 et 2014 ce sont 514 logements adaptés qui ont été financés en PLAI. Une goutte d'eau au regard des besoins estimés... Ainsi, aujourd'hui, les besoins d'habitat et de logement de ces personnes ne peuvent être satisfaits puisque les documents de programmation, véritables outils opérationnels des politiques publiques élaborées sur la base des indicateurs des diagnostics partagés dits à 360°, sont encore trop peu nombreux à apporter une réponse.

Nous nous sommes par conséquent interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer l'écart alarmant constaté entre les besoins estimés par la FNASAT et la faible réponse quantitative réalisée. Notamment à quel stade du processus de diagnostic ces besoins disparaissent des « radars » ? C'est pourquoi, afin de contribuer à une amélioration nécessaire du « kit méthodologique » qui encadre les diagnostics partagés dits à 360°, nous avons voulu interroger son contenu par l'enquête ci-jointe.

Au-delà du constat, nous sommes disponibles à prolonger ce travail visant à actualiser certains indicateurs pour rendre l'outil de détection encore plus pertinent à prendre en compte des besoins sous estimés dans les politiques d'habitat et de logement. C'est pourquoi, nous vous invitons à nous rencontrer pour y contribuer.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Marc BEZIAT, le Délégué Général